L'histoire d'un grand Mouvement qui continue grâce à vous !

Depuis 1952, quand Paul Corteville remit le premier chien guide à son ami monsieur Blin, le grand Mouvement des chiens guides a bien changé. Il s'est constitué et renforcé grâce à ses donateurs, pour être aujourd'hui reconnu et légitime, actif partout en France...
Rappel en quelques dates :

1952 : Naissance du Mouvement de chiens guides, de l'élan solidaire et philanthropique sous l'étincelle de Paul Corteville.

De 1966 à nos jours, des écoles, des bâtiments pour l'accueil des personnes déficientes visuelles et des chenils pour les chiens, vont naître partout en France.

1972 : Création de la Fédération Française.

1989-1992 : 1ère promotion d'éducateurs de chiens guides d'aveugles.

1996 : Création du centre d'élevage national.

2002 : Reconnaissance du titre d'éducateur par l'État.

2005 : Labellisation des écoles.

2015 : Année de création du certificat d'identification du chien guide. Accessibilité des chiens guides en éducation dans tous les lieux publics.

2016 : 5000ème chien guide remis.

En 2019, il reste beaucoup à faire ! EN FRANCE, près de 150 000 personnes sont atteintes de malvoyance profonde et 65 000 souffrent de cécité complète. Pour beaucoup d'entre elles, le chien guide est la solution.

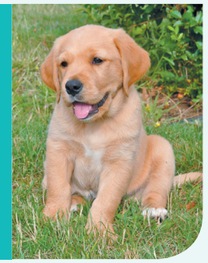

Partout en France, nous agissons au plus près des personnes au quotidien

Votre générosité nous aide dans nos 5 missions :

- l'éducation des chiens guides,
- l'accompagnement des maîtres de chiens guides,
- le retour vers l'autonomie,
- la sensibilisation des publics,
- la formation des éducateurs.

*Tous unis dans la **F**édération **F**rançaise des **A**ssociations de **C**hiens guides d'aveugles.*

La Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles réunit 9 associations régionales d'éducation, l'Association Nationale de Maîtres de Chiens Guides, un Réseau national d'élevages de Chiots et un Centre d'éducation de chiens guides pour enfants et jeunes (Fondation F.Gaillanne).

« Votre geste peut être dédié au niveau national ou régional, selon votre choix. »

Tom et son nouveau Guide Moby

10 ASSOCIATIONS DE CHIENS GUIDES

- **CHIENS GUIDES D'AVEUGLES CENTRES PAUL CORTEVILLE**
  295, rue de Lille - BP 60 088 - 59 435 Roncq Cedex
  www.chien-guide.org - Tél. : 03 20 68 59 62
- **LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE PROVENCE CÔTE D'AZUR CORSE**
  Espace Fred Farrugia - 15, rue Michelet - 06 100 Nice
  www.chiensguides.org - Tél. : 04 92 07 18 18
- **LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE L'OUEST**
  1, rue des Brunelleries - Bouchemaine
  49 913 Angers Cedex 9
  www.chiens-guides-ouest.org - Tél. : 02 41 68 59 23
- **LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DU CENTRE OUEST**
  105, rue du Cavou - Landouge - 87 100 Limoges
  www.limoges.chiensguides.fr - Tél. : 05 55 01 42 28
- **CHIENS GUIDES PARIS**
  105, avenue de Saint Maurice - 75 012 Paris
  www.chiensguidesparis.fr - Tél. : 01 43 65 64 67
- **CHIENS GUIDES D'AVEUGLES D'ILE-DE-FRANCE**
  Lieu dit « Le Poteau » - RD 319 - 77 170 Coubert
  www.chiens-guides-idf.fr - Tél. : 01 64 06 73 82
- **ASSOCIATION DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE LYON ET DU CENTRE-EST**
  162, avenue Edouard Herriot - 01 600 Misérieux
  www.lyon-chiensguides.fr - Tél. : 04 74 00 60 11
- **ASSOCIATION CHIENS GUIDES D'AVEUGLES GRAND SUD OUEST**
  44, rue Louis Plana - 31 500 Toulouse
  www.chiens-guides-grandsudouest.org - Tél. : 05 61 80 68 01
- **CHIENS GUIDES DE L'EST**
  10, avenue de Thionville - 57 140 Woippy
  www.chiens-guides-est.org - Tél. : 03 87 33 14 36
- **FONDATION FRÉDÉRIC GAILLANNE**
  Europe, 150 chemin de la Tour de Sabran, Velorgues,
  84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
  www.fondationfg.org - Tél. : 04 90 85 11 05

1 FÉDÉRATION

- **FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES**
  71, rue de Bagnolet - 75 020 Paris
  www.chiensguides.fr - Tél. : 01 44 64 89 84

www.chiensguideslegs.fr

Photos : © Philippe Rocher - Christophe Chazzat

LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES

LEGS • ASSURANCE-VIE
www.chiensguideslegs.fr

Et si votre **legs** permettait plus de rencontres entre **aveugles** et **chiens guides** ?

Le Mouvement des Chiens Guides

Et si vous léguiez à une Cause qui vous tient à cœur ?

Par un legs, une donation ou un contrat d'assurance-vie au profit de l'une de nos associations, vous pourrez accomplir un geste de valeur.

Vous pourrez permettre plus de rencontres uniques entre des personnes aveugles ou malvoyantes et le compagnon à quatre pattes qui va transformer leur vie.

Grâce à vous, les Écoles régionales et la Fédération française poursuivront leur mission : l'éducation de chiens guides d'aveugles, remis gratuitement. Vous permettrez de répondre aux besoins d'autonomie, de mobilité quotidienne, d'une meilleure vie sociale des personnes déficientes visuelles.

Au nom de toutes celles et ceux qui travaillent chaque jour à la réussite des chiens guides, et contribuent ainsi à améliorer la vie des personnes déficientes visuelles partout en France, d'avance MERCI.

Legs, Donation, Assurance-Vie

3 solutions pour transmettre selon votre volonté

LE CHIEN GUIDE EST REMIS GRATUITEMENT

Le legs pour inscrire votre générosité dans l'avenir

Le legs est une disposition prise **par testament** au profit d'une ou plusieurs personnes, physiques ou morales. Il est possible de léguer des titres, (actions, obligations), des biens immobiliers ou mobiliers, ainsi que des bijoux, des œuvres d'art... **Le testament est un document écrit**, daté et signé, par lequel vous précisez vos volontés concernant la transmission de vos biens lorsque vous ne serez plus là.

« Denise et Michel se confient :

Nous avons toujours trouvé le travail des chiens guides formidable. Nous soutenons donc l'association proche de chez nous depuis longtemps. Quand nous avons rencontré Tom, nous avons été époustouflés par son dynamisme et sa volonté. Il nous a raconté comment Frenchy avait transformé sa vie. Sans enfant aujourd'hui, faire un legs à l'association semble une évidence. Nous sommes très heureux de savoir que grâce à notre geste, d'autres personnes aveugles pourront être aussi merveilleusement guidées. »

Tom et Frenchy aujourd'hui à la retraite

La donation pour faire un acte solidaire et utile de votre vivant.

La donation est un acte par lequel vous cédez **de votre vivant**, la propriété d'un bien (mobilier ou immobilier), à une association, tout en respectant les droits de vos héritiers réservataires, si vous en avez. Il est recommandé de passer ce contrat irrévocable devant notaire.

L'assurance-vie pour constituer une épargne active et solidaire.

L'assurance-vie est le moyen simple de vous constituer une épargne à votre rythme par des versements uniques ou réguliers. Au bout de 8 ans, vous pouvez disposer (sans fiscalité) d'une rente ou d'un capital. **Dans la clause bénéficiaire**, afin d'éviter toute possibilité de confusion future, vous pouvez indiquer clairement « les chiens guides » et leurs coordonnées, et ne pas vous limiter à la formule pré imprimée « mes ayants droit ».

Toutes nos associations sont exonérées de droits de succession et utilisent donc l'intégralité de votre legs pour leurs missions et ce, quelle que soit la formule choisie.

??? QUELQUES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Aurais-je des frais à régler si je désigne les Chiens Guides d'Aveugles comme bénéficiaires de mon assurance-vie ?
Le changement de bénéficiaire est sans aucun frais pour vous et ne modifie pas votre contrat.

Je n'ai pas d'héritiers : que deviendront mes biens si je ne fais rien ?
Sans héritier direct et sans dispositions particulières, l'ensemble de vos biens reviendra intégralement à l'État. En présence d'héritiers lointains, vos biens leur reviendront. Ils devront verser des droits de succession pouvant représenter jusqu'à 60 % de la valeur de votre patrimoine.

Demande de brochure legs et assurance-vie

« Votre générosité est essentielle pour les personnes aveugles ou malvoyantes et pour leur compagnon à quatre pattes » Merci.

☑ **Oui,** je souhaite recevoir gratuitement et sans engagement votre brochure d'information sur le legs.

Je renvoie ce coupon complété à l'adresse de l'association que je souhaite soutenir dont les coordonnées se trouvent au dos. ▶

Mes coordonnées

☐ Mlle ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

E-mail : .....

☑ **Oui,** je souhaite être contacté(e) par téléphone.

Téléphone : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Mes disponibilités

Le matin : de ..... h à ..... h

L'après-midi : de ..... h à ..... h

TDS4T-18

www.chiensguideslegs.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans des fichiers informatisés par la FFAC et les associations fédérées, ceci afin de pouvoir vous adresser votre reçu fiscal, vous rendre compte de l'utilisation de votre don, vous inviter à des événements, faire appel à votre générosité. Ces données, destinées à la FFAC et aux associations fédérées peuvent être transmises à des tiers mandatés pour réaliser l'impression et l'envoi d'appel à don. Votre adresse postale peut aussi faire l'objet d'un échange avec certains organismes dans le cadre d'une prospection. Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez cocher la case suivante ☐. Conformément à la loi « informatique et libertés », Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation, ou de portabilité de vos données personnelles, en vous adressant à votre association. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la finalité précitée. Les Chiens Guides, attachent la plus grande importance à la protection de vos données personnelles et au respect de vos souhaits.